

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 novembre 2023**

N°2023-11-01

Date de convocation : 21 novembre 2023

Date d'affichage : 21/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Présents : 17

Conseillers en exercice : 19

Votants : 18

Pouvoirs : Mme DUPAYRAT Sophie pouvoir à Mme ANTON Dorothée

Excusée : Mme COSTA Catherine

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

~~Mme DUPAYRAT Sophie, pouvoir~~

Mme CALLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

Mme ANTON Dorothée

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

M. GOURMAND Johann

~~Mme COSTA Catherine~~

Mme ROSERAT Charlène

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

M. CHAVET Clément

Mme FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET, et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : CONVENTION N° 2023-156-VOI – aménagement cheminement doux
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE – Agence Ingénierie de l'Ain**

Monsieur Fabien POTIN adjoint au maire, informe le conseil municipal que l'aménagement des chemins doux fait l'objet d'une convention avec l'Agence d'Ingénierie de l'Ain comprenant :

Une étude pré-opérationnelle : définition des besoins et recensement des contraintes, étude de faisabilité voirie espace public, étude de programmation, assistance à la passation des prestations intellectuelles et du marché de maîtrise d'œuvre ;

Une phase de conception avec : un appui technique en phase de conception, un appui administratif.

Un appui financier comprenant : une assistance en phase pré-opérationnelle, de conception et de réalisation ;

Une assistance à la passation des marchés de travaux ;

Total des prestations d'AMO : 16 200€ HT

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur POTIN, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette convention et donne tous pouvoirs au maire pour les signatures à venir.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont
signé au registre les membres présents

Le Maire, Cédric MANCINI

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Signé par : Cédric MANCINI
Date : 04/12/2023
Qualité : Maire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 novembre 2023**

N°2023-11-02

Date de convocation : 21 novembre 2023

Date d'affichage : 21/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre,, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Présents : 17

Conseillers en exercice : 19

Votants : 18

Pouvoirs : Mme DUPAYRAT Sophie pouvoir à Mme ANTON Dorothée
Excusée : Mme COSTA Catherine

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

~~Mme DUPAYRAT Sophie, pouvoir~~

Mme CALLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

Mme ANTON Dorothée

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

M. GOURMAND Johann

~~Mme COSTA Catherine~~

Mme ROSERAT Charlene

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

M. CHAVET Clément

Mme FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET, et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : Recensement de la population 2024 –
Création de 3 postes d'agents recenseurs
Rémunération des agents recenseurs**

Le Maire rappelle à l'assemblée que le recensement de la population aura lieu du 18 janvier 2024 au 17 février 2024. Il informe le conseil municipal de la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création de **3 emplois d'agents recenseurs pour la période du 4 janvier 2024 au 20 février 2024**, comprenant une semaine de repérage du 4 au 17 janvier 2024, deux formations obligatoires le 4 et 11 janvier 2024 et un temps de retours des documents après le 18 janvier 2024.

Il propose une rémunération forfaitaire de **1 000€** par agent recenseur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID : 001-210103834-20231127-20231102-DE

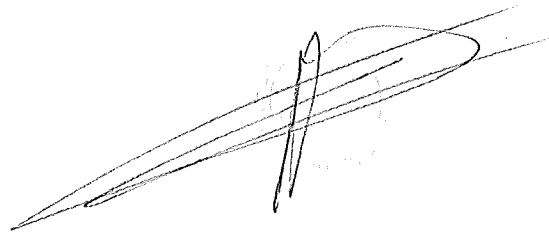
. de valider **A L'UNANIMITE** le recrutement et la création de 3 emplois d'agents recenseurs pour la période du 4 janvier 2024 au 20 février 2024.

. de valider avec **1 ABSTENTION**, la rémunération des 3 agents recenseurs par un forfait de 1 000€ par agent.

. d'autoriser **A L'UNANIMITE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et arrêtés relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont
signé au registre les membres présents

Le Maire, Cédric MANCINI



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Signé par : Cédric MANCINI
Date : 04/12/2023
Qualité : Maire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 novembre 2023**

N°2023-11-03

Date de convocation : 21 novembre 2023

Date d'affichage : 21/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Présents : 17

Conseillers en exercice : 19

Votants : 18

Pouvoirs : Mme DUPAYRAT Sophie pouvoir à Mme ANTON Dorothée

Excusée : Mme COSTA Catherine

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

~~Mme DUPAYRAT Sophie, pouvoir~~

Mme CALLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

Mme ANTON Dorothée

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

M. GOURMAND Johann

~~Mme COSTA Catherine~~

Mme ROSERAT Charlene

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

M. CHAVET Clément

Mme FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET, et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : DESIGNATION D'UN COORDINATEUR DE L'ENQUETE DE RECENSEMENT
2024**

Le maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement 2024;

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité DECIDE :**

-de désigner un coordinateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local, (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal) soit un agent de la commune.

-le coordinateur, si c'est un agent de la commune, bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire (IHTS)

-le coordinateur, si c'est un élu local, bénéficiera du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L 2123-18 du CGCT

-le coordinateur d'enquête recevra 20.00€ pour chaque séance de formation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont
signé au registre les membres présents

Le Maire, Cédric MANCINI

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Signé par : Cédric MANCINI
Date : 04/12/2023
Qualité : Maire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 novembre 2023**

N°2023-11-06

Date de convocation : 21 novembre 2023

Date d'affichage : 21/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre,, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Présents : 17

Conseillers en exercice : 19

Votants : 18

Pouvoirs : Mme DUPAYRAT Sophie pouvoir à Mme ANTON Dorothée
Excusée : Mme COSTA Catherine

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

~~Mme DUPAYRAT Sophie, pouvoir-~~

Mme CALLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

Mme ANTON Dorothée

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

M. GOURMAND Johann

~~Mme COSTA Catherine~~

Mme ROSERAT Charlène

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

M. CHAVET Clément

Mme FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET, et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : Désignation d'un délégué représentant le collège des élus et d'un délégué représentant le collège des bénéficiaires au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Le maire ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Conformément à l'article 24 du règlement de fonctionnement du CNAS, chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le collège des élus et désigner un délégué représentant le collège des bénéficiaires. Il est rappelé que la durée du mandat des délégués locaux est calquée sur celle des conseils municipaux et est donc de 6 ans.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

-désigne M. Didier VAN DORT comme délégué représentant le collège des élus au Comité National d'Action Sociale ;

-désigne Mme Véronique BESSARD comme déléguée représentant le collège des bénéficiaires au Comité National d'Action Sociale ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont
signé au registre les membres présents

Le Maire, Cédric MANCINI

Signé par : Cédric MANCINI
Date : 04/12/2023
Qualité : Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 novembre 2023**

N°2023-11-04

Date de convocation : 21 novembre 2023

Date d'affichage : 21/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Présents : 17

Conseillers en exercice : 19

Votants : 18

Pouvoirs : Mme DUPAYRAT Sophie pouvoir à Mme ANTON Dorothée
Excusée : Mme COSTA Catherine

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

~~Mme DUPAYRAT Sophie, pouvoir~~

Mme CALLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

Mme ANTON Dorothée

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

M. GOURMAND Johann

~~Mme COSTA Catherine~~

Mme ROSERAT Charlène

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

M. CHAVET Clément

Mme FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET, et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : REPRISE des VOIRIES lotissement la Pêcherie

Le maire informe qu'à la demande de Mr VEYRAC promoteur SCCV Saint Paul, qui manifeste sa volonté de rétrocéder à la collectivité la voirie du lotissement « la Pêcherie ». Cette voirie est constituée de 9 lots, qui représentent une superficie de totale de 2 907 M2 comprenant 1 162 M2 de voirie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

DECIDE de la rétrocession à la commune de la voirie du lotissement « la Pêcherie », constituée de 9 parcelles cadastrées AD n° 399 -398- 397-388 -393- 404- 402 -382 et 406 pour une surface totale de 1 162 M2

DIT que cette rétrocession s'effectuera à l'euro symbolique.

AUTORISE le Maire à signer les actes afférents à cette rétrocession.

DECIDE de classer, après rétrocession acté par le notaire, lesdits biens dans le domaine public communal.

INSCRIT les crédits pour régler l'acte notarial à la charge de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont
signé au registre les membres présents

Le Maire, Cédric MANCINI

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Signé par : Cédric MANCINI
Date : 04/12/2023
Qualité : Maire

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 novembre 2023**

N°2023-11-05

Date de convocation : 21 novembre 2023

Date d'affichage : 21/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT PAUL DE VARAX, s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur MANCINI Cédric, Maire

Nombre : 19

Présents : 17

Conseillers en exercice : 19

Votants : 18

Pouvoirs : Mme DUPAYRAT Sophie pouvoir à Mme ANTON Dorothée

Excusée : Mme COSTA Catherine

ETAIENT PRESENTS : M. MANCINI Cédric, maire

M. MINASSIAN Guy

Mme ABRAM-PASSOT Evelyne

M. RUEZ Quentin

Mme DESBOS Blandine

M. POTIN Fabien

~~Mme DUPAYRAT Sophie, pouvoir-~~

Mme CALLY Audrey

Mme JACQUET Aurélie

Mme ANTON Dorothée

M. PISTRE Thierry

M. VAN DORT Didier

M. GOURMAND Johann

~~Mme COSTA Catherine~~

Mme ROSERAT Charlène

M. GILLET Bernard

M. FROGET Bruno

M. CHAVET Clément

Mme FLUTET Catherine

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JACQUET, et conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**OBJET : Modification du tableau des emplois de la commune - du 4 janvier au 20 février 2024 -
Poste agents recenseurs**

Monsieur le maire explique qu'en raison du recensement de la population qui doit intervenir du 4 janvier au 20 février, il est nécessaire d'avoir recours à des agents recenseurs pour mener à bien cette enquête.

Au vu du découpage des districts de la commune, il convient de nommer 3 agents recenseurs et d'ouvrir des postes en tant que contractuels.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal **accepte à l'unanimité** l'ouverture de ces 3 postes d'agents recenseurs contractuels, du 4 janvier 2024 au 20 février 2024 et de modifier le tableau des emplois de la commune comme suit :

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

ID : 001-210103834-20231127-20231105-DE

510

AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRISATION

EMPLOIS PERMANENTS						DATES
ADMINISTRATIFS	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC	CREATION POSTES
grade : administratif						
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1			30H	08/11/2021
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ere classe	C	1	1		30H	20/04/2021
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème classe	C	1	1		30H	11/07/2022
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1		35H		15/08/2020
SOCIAL	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC	
grade : ATSEM						
ASTEM Principal 1ère classe 39h annualisé 35h	C	1	1	35H		05/10/2001
ASTEM Principal 1ère classe 39h annualisé 35h	C	1	1	35H		05/10/2001
TECHNIQUE	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC	
grade : adjoint technique principal						
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère classe	C	1	1	35H		29/09/1992
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère Classe	C	1	1	35H		01/09/2006
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1	35H		01/04/2023
grade : adjoint technique	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC	
ADJOINT TECHNIQUE 2ème Classe	C	1	1		23H	08/07/2005
ADJOINT TECHNIQUE 2ème classe 19h annualisé 14h57	C	1	1		14H57	28/08/2018
ADJOINT TECHNIQUE 25H annualisé 19h41 mise à disposition du centre de loisirs pour 15h45	C	1	1		19H41	07/07/2021

Envoyé en préfecture le 04/12/2023

Reçu en préfecture le 04/12/2023

Publié le

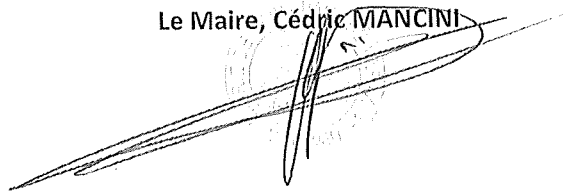
ID : 001-210103834-20231127-20231105-DE

SLOW

AGENTS CONTRACTUELS

EMPLOIS NON PERMANENTS CONTRACTUELS					
ADMINISTRATIF	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC
grade : administratif					
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	1		12H
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	1		8h15
ANIMATION	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC
grade : Animateur					
ANIMATEUR 4h annualisé	C	1	1		3H09
ANIMATEUR 10H30 annualisé	C	1			8H16
ANIMATEUR 14h00 annualisé	C	1	1		11H33
ANIMATEUR 32H annualisé	C	1	1		25H12
TECHNIQUE	catégorie	emplois budgétaires	emplois pourvus	TC	TNC
grade : technique					
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1		10H
ADJOINT TECHNIQUE	C	1			20H
du 4 janvier 2024 au 20 février 2024 agents recenseurs		3	3		FORFAIT

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Le Maire, Cédric MANCINI



Acte rendu exécutoire après dépôt et publication en préfecture le :

Signé par : Cédric MANCINI
Date : 04/12/2023
Qualité : Maire